



REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de Montesquieu-des-Albères
CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal sont convoqués en séance publique

Salle Jean Thubert

Mardi 30 novembre 2021 à 19h00

ORDRE DU JOUR :

- 00) Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021 et compte rendu des décisions du Maire.
- 01) DM n°2 au budget primitif 2021.
- 02) Délibération autorisant Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).
- 03) Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (RODP).
- 04) Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s).
- 05) Signature d'une convention avec la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris pour la mise en place de l'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme et de son financement.
- 06) Signature d'une convention avec la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris pour le contrôle des hydrants.
- 07) Signature de trois conventions avec le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales.
- 08) Renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF des P-O.
- 09) Approbation de l'avenant n°2 à la convention OPAH.
- 10) Signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP).
- 11) Dénonciation de la convention de prestation de service « ramassage des encombrants » signée avec la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris.
- 12) Modification des statuts de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

- 13) Election du représentant et de son suppléant aux assemblées de la SPL Perpignan Méditerranée.
- 14) Lancement d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN) avec le Département des Pyrénées-Orientales.
- 15) Questions diverses.

Montesquieu-des-Albères, le vendredi 26 novembre 2021.

**Le Maire,
Huguette PONS**



PUBLIC AUTORISE (MAXIMUM 20 PERSONNES + LA CORRESPONDANTE DE L'INDEPENDANT) AVEC DISTANCIATION SOCIALE ET PORT DU MASQUE OBLIGATOIRES.